DHL Express
32 Avenue James Cook - BP 1583 - 98845 Nouméa Cédex
Tél. : 25.14.14 - Fax : 25.14.19 - dhl@dhl.nc
Ridet 383588001
BNC : 14889.00001.21848401000.52

COPIE

Nouméa, le 10/11/2021

Facture Doit	**489357**
N° dossier	**721.72386**

MAISON DU FILTRE
19 RUE FERNAND FOREST
DUCOS

B.P. 2503 **Noumea**

Vol / Navire **SB0141**
Date d'arrivée **30/10/2021**
Provenance **AUSYD**
Manifeste **2021 6039**
LTA / BL **06340443771Z**
Titre de transport **7528495461**
PEC **T138**

Correspondant
Fournisseur **SOCIETE DE DISTRIBUTION TECHNI**
Réf. cde client
Nos références **7528495461**
Nature march. **CAR SPARE PARET**
Colis **1**
Poids **4,00**
Volume

Répertoire **509988**
Val. CAF **120 000**

Observations: **Mobile : - Email :**
Livraison le / /
à la maison du filtre

Rubrique	Mont. HT	TGC%
Droits et taxes de douane (Hors TGC)	4 355	
Taxe 1°/00	27	
FID	1 950	*6,00*
Redevance CCI aéroport import	450	
Sous-total	**6 782**	
Douane TGC	**23 013**	
Total TGC 6,00%	117	
A PAYER TTC	**29 912**	

Douane TGC	Base	Taux%	Montant
Taux réduit			
Taux normal	38 900	11,00	4 279
Taux supérieur	85 155	22,00	18 734
			23 013

Arrêté la présente facture à la somme de:
VINGT NEUF MILLE NEUF CENT DOUZE FRANCS XPF

Réglement: **Fin de mois - 30/11/2021**

Coupon à joindre à votre réglement

Dossier 721.72386
Client 000550
Répertoire 509988
Facture 489357
Montant 29 912

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION TECHNIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 €
4-8, boulevard F. Sauvage 13014 Marseille
R.C.S. Marseille 061 805 586
S.I.R.E.T. 061805586-00049
C. S. 40445 13311 Marseille cedex 14
T.V.A. : FR 09 061 805 586 - APE 4531 Z
Téléphone : +33 (0) 496 16 31 32
Télécopie : +33 (0) 496 16 31 33
contact@sodit.fr
www.sodit.fr

S.E.N.E.D.
B.P. 2503
19.RUE FOREST

98846 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE CALÉDONIE

SAREU
le 12/11/2021

V/Réf :

OPÉRATEUR : CHRIS COMPTE N° NOUMEA / 004428

MARSEILLE, le 21/10/2021 Facture: FC_003080

REF	QTE	DESIGNATION	P.U. BRUT H.T.	R %	P.U. NET H.T.	MONTANT HT
		Bon livraison : BL 051455 : 21/10/21 :				
		Commande : CC 041677 : 21/10/21 :				
		Devis : DC 008665 : 20/10/21 :				
1050071210	24	INJ (DN 0PDN121) 105007-1210	18,30		18,30	439,20
0934005640	10	INJ DENSO DN 4 PD 57	15,55		15,55	155,50
GK382-1	4	POCHETTE GK382-1	13,00		13,00	52,00
6675	1	KIT INJECTEUR 6675	2,95		2,95	2,95
6955-6	1	KIT INJECT. TOYOTA 6955-6	15,44		15,44	15,44
6920-6	1	KIT INJECT. NISSAN 6920-6	13,44		13,44	13,44
FD7400	2	ROBINET 14/14 FD7400	19,85		19,85	39,70
03N088	10	BANJO DE 14 T=10 3N88 C20	1,39		1,39	13,85
FDC8703	2	PREFILTRE DECANTEUR FDC8703	74,00		74,00	148,00
		Frais de port				125,31
		L'exportateur des produits couverts par le présent document déclare que, sauf indication claire du contraire , ces produits sont d'origine préférentielle UNION EUROPEENNE au sens des règles d'origine de la décision d'association des pays et territoires d'outre-mer et que le critère d'origine satisfait est P. MARSEILLE LE 21/10/2021 J.L JARZE				

SODIT CS 40445 4-8, Bd Frédéric Sauvage 04 96 16 31 32 13311 MARSEILLE CEDEX 14

	MONTANT H.T.	TAUX DE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.	PORT NON SOUMIS	NET A PAYER
PORT					125,31	€
MARCHANDISE	880,08	0%	0	880,08		

Mode de règlement: VIREMENT

Échéance: 21/12/2021

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES. - Nos pièces sont adaptables mais parfaitement interchangeables. Nous ne mentionnons les références d'origine que pour faciliter le repérage. Notre garantie se borne en cas de défaut de matière ou de vice de construction à échanger en nos magasins les pièces reconnues défectueuses sans aucune indemnité ni responsabilité et notamment des accidents qui pourraient en résulter. - Toute réclamation qui ne sera pas faite dans la huitaine suivant notre facture ne pourra plus être admise. - Même vendues franco, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Les délais de livraison sont indicatifs et sans engagement. - Toutes contestations relatives à l'exécution ou l'interprétation des marchés seront de convention expresse de la compétence exclusive du Tribunal de Marseille quels que soient le mode de paiement, les conditions de livraisons, même en cas de garantie ou de pluralité de défendeurs. - Les traites ou acceptations de règlement ne constituent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Les renseignements, correspondances et réglages sont communiqués sous toutes réserves. En cas de non paiement à l'échéance, les sommes dues porteront un intérêt minimum de 1,5 x taux d'intérêt légal et pourront être majorées des frais administratifs y afférents.

CLAUSES DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ. - De convention expresse entre les parties, en accord avec la loi n° 80-335 du 1 2 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises indiquées sur ce document ne sera pas effectué par la livraison de la marchandise. Il n'aura lieu qu'après le paiement intégral de la facture correspondante. Cette clause ne modifie pas la responsabilité de l'acheteur en cas d'avarie de transport.

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION TECHNIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 €
4-8, boulevard F. Sauvage 13014 Marseille
R.C.S. Marseille 061 805 586
S.I.R.E.T. 061805586-00049
C. S. 40445 13311 Marseille cedex 14
T.V.A. : FR 09 061 805 586 - APE 4531 Z

Téléphone : +33 (0) 496 16 31 32
Télécopie : +33 (0) 496 16 31 33
contact@sodit.fr
www.sodit.fr

S.E.N.E.D.
B.P. 2503
19.RUE FOREST

98846 NOUMEA CEDEX
NOUVELLE CALÉDONIE

V/Réf :

OPÉRATEUR : CHRIS COMPTE N° NOUMEA / 004428 MARSEILLE, le 21/10/2021 Facture: FC_003080

REF	QTE	DESIGNATION	P.U. BRUT H.T.	R %	P.U. NET H.T.	MONTANT HT
		MARCHANDISES DESTINEES A L' EXPORTATION NB DE COLIS : 1 DIM : 25X20X15 POIDS BRUT : 3,8 POIDS NET: REGLEMENT : VIREMENT 60 JOURS EXPEDITION : DHL N°7528495461 ORIGINE : UNION-EUROPEENNE SAUF LIGNES 1-2 : JAPON CERTIFIEE CONFORME A NOS LIVRES				

SODIT
CS 40445
4-8, Bd Frédéric
Sauvage
04 96 16 31 32
13311 MARSEILLE

	MONTANT H.T.	TAUX DE T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.	PORT NON SOUMIS	NET A PAYER
PORT					125,31	1 005,39 €
MARCHANDISE	880,08	0%	0	880,08		

Mode de règlement: VIREMENT

Échéance: 21/12/2021

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES. - Nos pièces sont adaptables mais parfaitement interchangeables. Nous ne mentionnons les références d'origine que pour faciliter le repérage. Notre garantie se borne en cas de défaut de matière ou de vice de construction à échanger en nos magasins les pièces reconnues défectueuses sans aucune indemnité ni responsabilité et notamment des accidents qui pourraient en résulter. - Toute réclamation qui ne sera pas faite dans la huitaine suivant notre facture ne pourra plus être admise. - Même vendues franco, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Les délais de livraison sont indicatifs et sans engagement. - Toutes contestations relatives à l'exécution ou l'interprétation des marchés seront de convention expresse de la compétence exclusive du Tribunal de Marseille quels que soient le mode de paiement, les conditions de livraisons, même en cas de garantie ou de pluralité de défendeurs. - Les traites ou acceptations de règlement ne constituent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Les renseignements, correspondances et réglages sont communiqués sous toutes réserves. En cas de non paiement à l'échéance, les sommes dues porteront un intérêt minimum de 1,5 x taux d'intérêt légal et pourront être majorées des frais administratifs y afférents.

CLAUSES DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ. - De convention expresse entre les parties, en accord avec la loi n° 80-335 du 1 2 mai 1980, le transfert de propriété des marchandises indiquées sur ce document ne sera pas effectué par la livraison de la marchandise. Il n'aura lieu qu'après le paiement intégral de la facture correspondante. Cette clause ne modifie pas la responsabilité de l'acheteur en cas d'avarie de transport.